RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
Arrondissement de Brest

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212902464-20260306-D05_2026_03-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE **SAINT-ÉLOY**

SEANCE DU 6 MARS 2026

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	9

Date de convocation :
27/02/2026
Date d'affichage :
27/02/2026

L'an deux mil vingt-six, **le 6 mars à 18 heures 30 minutes** le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Mairie sous la présidence de **M. Renaud GRALL, Maire**.

Présents : M. Renaud GRALL, M. Benoît LE DIZES, Mme Laëtitia LIZIARD, M. Michael HOURMANT, M. Olivier GRALL, M. Jacques TAINON, M. Antony MARC, M Thibault CALBA, Mme Bénédicte LE PORT

Excusés : M. David JEANDOT, M. Pierre-Yves JEZEQUEL

Secrétaire de séance : Benoît LE DIZES

D05_2026_03 Affectation des résultats de l'année 2025

Exposé des motifs :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les résultats du Compte financier Unique de l'année 2025.
Vu le projet du budget primitif 2026 de la commune de Saint-Eloy,

Il est proposé l'affectation des résultats de l'année 2025 comme suit :

CFU 2025		**BP 2026**		
Libellé	Résultat 2025	Imputation	Libellé	Montant
Résultat de fonctionnement	91 712,86 €	R/002 Fonctionnement	Solde d'exécution de la section de fonctionnement	91 712,86 €
		R/1068 Investissement	Excédent fonctionnement capitalisé	0,00 €
Résultat d'investissement	202 896,03 €	R/001 Investissement	Solde d'exécution de la section d'investissement	202 896,03€

Délibération :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'exécution budgétaire de l'exercice 2025 du budget de la commune de Saint-Eloy,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article unique : Autorise l'affectation des résultats de l'exercice 2025 au budget primitif 2026 conformément au tableau ci-dessus.

Pour copie conforme au registre.

Le Maire,
Renaud GRALL.

Secrétaire de séance,
Benoît LE DIZES.